



RFP Amendment # 001

RFP Number: CSPA-RFP-18GH-0930

Title: Design and development of digital learning products to the Canada School of Public Service

To all bidders, NO consideration will be given for extras and/or changes because the Bidder was not familiar with the contents of this Amendment.

The purpose of the present Amendment is to give effect to the followings:

Question 1

We have reviewed the RFP & have a concern with the section I have pasted below. If we have not done business with you & do not know your environment, does that disqualify us? If not, how would we find information on your environment to determine if we have experience in a similar one?

Also, if we find we have additional questions is there a cut-off date?

Number	Mandatory Technical Criterion	Cross Reference to Bidder's Proposal
MT1	<p>Bidder's Understanding of CSPA:</p> <p>The Bidder must demonstrate in their proposal by providing a summary of their understanding of the environment in which the CSPA operates and the principles of learning services in the context of the Federal Public Service.</p>	

Answer 1

If a Bidder has not done business with the Canada School of Public Service (CSPA), he will not be disqualified. Bidders are invited to browse out the CSPA website to find out about the environment in which the School operates.

<https://www.cspa-efpc.gc.ca/index-eng.aspx>

Regarding the second part of the question, as stated on Page 8, section 2.4 of the RFP:

“2.4 Enquiries - Bid Solicitation

All enquiries must be submitted in writing to the Contracting Authority no later than ten (10) calendar days before the bid closing date. Enquiries received after that time may not be answered.”

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



Modification de la sollicitation N° 001

Numéro de la Sollicitation : CSPS-RFP-18GH-0930

Titre : Conception et élaboration de produits d'apprentissage numériques pour l'École de la fonction publique du Canada

À tous les soumissionnaires, **AUCUNE** contrepartie ne sera accordée pour les extras et/ou de modifications présentées par motif que le soumissionnaire n'était pas familier avec le contenu de la présente modification.

L'objectif de la présente modification est de donner effet aux dispositions suivantes:

Question 1

Nous avons examiné la Demande de soumissions et nous sommes préoccupés par la section ci-dessous. Si nous n'avons pas fait affaire avec vous et ne connaissons pas votre environnement, est-ce que cela nous disqualifie? Sinon, comment pourrions-nous trouver des informations sur votre environnement pour déterminer si nous avons de l'expérience dans un environnement similaire?

De plus, si nous avons des questions supplémentaires, y-a-t-il une date limite?

Numéro	Critère technique obligatoire (CTO)	Renvoi à la proposition du soumissionnaire
CTO1	Compréhension de l'École de la fonction publique du Canada par le soumissionnaire Dans sa proposition, le soumissionnaire doit établir, en fournissant un résumé, sa compréhension de l'environnement opérationnel de l'École de la fonction publique du Canada (EFPC) et des principes des services d'apprentissage de la fonction publique fédérale.	

Réponse 1

Si un soumissionnaire n'a pas fait affaire avec l'École de la fonction publique du Canada (EFPC), il ne sera pas disqualifié. Les soumissionnaires sont invités à consulter le site Web de l'EFPC pour en savoir plus sur l'environnement dans lequel l'École évolue.

<https://www.csp-s-efpc.gc.ca/index-fra.aspx>

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, tel qu'indiqué à la page 8, section 2.4 de la Demande de soumissions:



« 2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre. »

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT
INCHANGÉS.**